

Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle d'agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans le corps des Techniciens de Recherche et de Formation BAP J, Gestionnaire financier et comptable, organisé par l'Université Paris XIII dénommée usuellement Université Sorbonne Paris Nord

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de la loi n 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat, au titre de l'année 2021, aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture par la voie contractuelle dans le corps des techniciens de recherche et de formation réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement externe sans concours dans le corps des techniciens de recherche et de formation, BAP J, Gestionnaire financier et comptable, réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisé par l'Université Sorbonne Paris XIII (USPN) est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Fernando VIEIRA, Directeur des ressources humaines, Président, Université Sorbonne Paris Nord (Paris13), Villetaneuse.

Madame Marine MAGOT, Attachée d'administration, Université Sorbonne Paris Nord (Paris13), Villetaneuse.

Madame Françoise DUBOIS, Correspondante handicap, Université Sorbonne Paris Nord (Paris13), Villetaneuse.

Madame Pascale LENEINDRE, Agent comptable, Université Sorbonne Paris Nord (Paris13), Villetaneuse.

Article 2 : Le président de l'Université Sorbonne Paris XIII (USPN), est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Villetaneuse le 20 mai 2021

**P/le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services Adjoint,
Directeur des Ressources Humaines
de l'Université Sorbonne Paris Nord**

Fernando VIEIRA